



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2012

L'an deux mil douze, le mardi vingt deux mai à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Christian TALON, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD.

Absents non excusés : Néant.

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Bruno PAROLDO.

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Brigitte COMPETISSA, Thierry ALLEAU à Raymond CAILLETON, Frédéric ECALLE à Brigitte BONNEAU, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Olivier COURTOT à Christian TALON, Bruno PAROLDO à Thierry MOUCHARD.

Secrétaires de séance : Thierry MOUCHARD, Raymond CAILLETON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2012

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 29 mars qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

CONVENTION IPSO 2

Dans un contexte économique difficile, l'association IPSO 2 a permis à plus de 260 personnes de réaliser au moins une mission de travail (cela représente près de 120 salariés chaque mois). Plus de 60 000 heures ont ainsi été travaillées et rémunérées, ce qui représente 700 000 € de salaires nets, reversés en complément des minimas sociaux.

Cependant, l'association n'échappe pas aux tensions économiques, et subit pour la deuxième année consécutive une perte d'activités de plus de 10 000 heures, soit 8 emplois à temps plein, alors que l'accueil de personnes sans emploi augmente.

Une telle baisse d'activité impacte le résultat économique de l'année et peut conduire l'association à diminuer sensiblement l'offre d'accueil et réduire le personnel et le service rendu.

C'est dans ce contexte qu'IPSO2 propose aux collectivités de signer une convention de 3 ans destinée à lui assurer un nombre d'heures de travail dans l'année.

La convention peut être dénoncée par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

En contrepartie de cet engagement, IPSO s'engage à :

- *Faciliter le recrutement de compétences au sein des services de la commune*
- *Faciliter l'accueil des demandeurs d'emploi de la commune*
- *Mettre à disposition des personnes de la commune inscrites à IPSO 2 l'ensemble de ses services en favorisant la proximité*
- *Participer au diagnostic socioprofessionnel sur la commune*
- *Proposer une offre de service adaptée et de qualité aux donneurs d'ordres*

Le coefficient de facturation au titre de l'année 2012 est de 1.96 appliqué au salaire horaire brut.

Les conditions tarifaires sont revues annuellement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager à hauteur de 100 heures de travail par an.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal se prononce : - pour : 17, contre : 7, abstention : 1.

CONVENTION CRENAU

Le 29 mars dernier, le conseil Municipal a décidé de demander des subventions auprès de la Région et du département pour l'organisation de la fête communale qui se déroulera les 31 Août et 1^{er} septembre prochains.

Des contacts ont été pris avec l'association CRENAU, à qui avait été confiée, en complément des actions de F2R et de la Commune, la programmation et l'organisation matérielle de cette manifestation.

Le budget prévu dans la convention est fixé à 10 000 €.

Les thèmes proposés pour l'édition 2012 sont :

- Les arts de la rue
- La chanson française

Le thème des arts de la rue a, entre autres, pour objectif d'apporter une animation pendant le forum des associations, commerçants et artisans qui n'avait pas rencontré le succès escompté lors de la dernière édition.

Laurent COCHELIN donne quelques précisions sur le programme artistique de la fête communale :

- Vendredi soir : Spectacle « années folies » présenté par la compagnie « l'ange bleu » et pris financièrement en charge par l'association F2R.
- Samedi dans la journée : spectacles « prêt à l'emploi » (clowns), fanfare déambulatoire.
- Samedi soir sur le site de la Tour du Prince : « Audrey et les faces B » et autre groupe.

Une réunion de commission pour préparer cette manifestation est programmée le mercredi 30 mai à 20 h 30 en Mairie.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'association CRENAU.

Le Conseil Municipal se prononce pour : 19, abstention : 3.

INVESTISSEMENTS - CHOIX DES FOURNISSEURS OU DES ENTREPRISES

MAPA VOIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée le 5 avril dernier par l'envoi d'une publicité dans la nouvelle république et le courrier de l'ouest. La date limite de remise des plis a été fixée au 7 mai à 12 h 00.

Le cahier des charges était le suivant :

| RUE | TYPE DE TRAVAUX | SURFACE INDICATIVE | OBSERVATIONS |
|---------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------------|
| Rue de Bel Air (BASSEE) | Balayage et bicouche | 545 m2 | |
| Rue du Grand Bois (BASSEE) | Balayage et bicouche | 505 m2 | 3 bouches à clé |
| Rue de la Forge (BASSEE) | Balayage et bicouche | 570 m2 | 5 bouches à clé |
| Rues Sainte Catherine (LE PONT) | Balayage et bicouche | 3 250 m2 | |
| Chemin des Aures (FAUGERIT) | Balayage et bicouche | 234 m2 | |
| Route de Boussais | Reprofilage et bicouche | 9 300 m2 | |
| Route de Patarine | Reprofilage et bicouche | 5 510 m2 | |
| Route du Pont Neuf | Reprofilage et bicouche | 1 200 m2 | |
| Rue du Verger Bouquet | Balayage et bicouche | 490 m2 | 4 bouches à clé 3 tampons |
| Rue du Gazon | Balayage et bicouche | 1 700 m2 | 3 bouches à clé 7 tampons |

Les critères de sélection des offres étaient le prix et les délais d'exécution.

11 entreprises ont retiré un dossier.

5 entreprises ont déposé une offre (classées dans l'ordre d'arrivée des offres) :

| N° | Entreprise | Offre TTC |
|----|---------------------|------------|
| 1 | BOISLIVEAU | 117 753.99 |
| 2 | RACAUD SGTP | 126 632.48 |
| 3 | EIFFAGE | 135 954.70 |
| 4 | BONNEAU ET SES FILS | 116 904.22 |
| 5 | STAVA | 145 509.19 |

La Commission réunie le 7 mai pour l'ouverture des plis a proposé de retenir l'offre de l'entreprise BONNEAU.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de voirie 2012 tel que présenté
- De l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise Bonneau pour un montant de 116 904.22 € TTC et autoriser le règlement du marché par acomptes au fur et à mesure de la réalisation du programme
- La dépense sera affectée à l'article 2315 – opération 0114 voirie

- Christian Talon estime que le budget correspondant à la réfection de la route de Boussais représente une part trop importante par rapport à l'ensemble du programme de voirie faisant l'objet de la consultation. Il considère que c'est un chemin rural qui n'a pas vocation à être fréquenté par des véhicules légers et que d'autres rues plus fréquentées auraient dû être refaites avant la route de Boussais.

Madame le Maire lui répond que, selon une jurisprudence de 1964, les communes ont l'obligation d'entretenir les chemins ruraux dans la mesure où ceux-ci ont déjà fait l'objet de travaux dans le passé et que celui-ci mène à la déchetterie aussi bien pour les habitants du Pont que pour ceux de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN. Le coût des travaux affectés à la route de Boussais s'explique par la longueur de la voirie.

Le conseil municipal se prononce : Pour : 14, contre : 4, abstention : 4.

Madame le maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise Bonneau pour un montant de 116 904.22 € TTC et autoriser le règlement du marché par acomptes au fur et à mesure de la réalisation du programme. La dépense sera affectée à l'article 2315 – opération 0114 voirie.

Se sont prononcés pour : 20, abstention : 2.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GAIN DENIER

Un devis est parvenu en Mairie prévoyant le même matériel que celui existant.

Le montant de ce devis s'élève à 3 468.69 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

FOUR ET ARMOIRE REFRIGERANTE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les entreprises proposant ce type de matériels professionnels étant peu nombreuses, deux devis ont été obtenus.

Alain CHAUFFIER qui a conduit la consultation explique que le cahier des charges a été élaboré avec l'aide de la « mission nutrition ». Le matériel proposé pour le four mixte est un matériel de la marque FRIMA (modèle SC 201). Deux options étaient envisageables : insérer le nouveau four dans l'actuel plan de travail ou créer un nouvel espace pour y accueillir le four.

Le choix s'est porté sur l'intégration du four dans l'espace existant.

L'armoire réfrigérée positive a une contenance de 1 400 litres et 2 portes. Le modèle proposé est de marque FORCAR (modèle GN 1410 FN) pour l'entreprise ERCO et FAGOR (1 300 litres) pour l'entreprise QUIETALIS .

Les propositions de prix, comprenant l'installation sur site, après négociation sont les suivantes :

| | ERCO | QUIETALIS GRAND OUEST (remplaçant de FROID SABLAIS) |
|----------------------|-----------------|--|
| Four mixte | 20 795.55 € TTC | 20 405.48 € TTC |
| Armoire réfrigérante | 2 128.88 € TTC | 2 666.34 € TTC |
| Total TTC | 22 924.43 € TTC | 23 071.82 € ttc |

Deux ans de garantie ont été accordés pour ces matériels.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les propositions de l'entreprise ERCO pour le four mixte et l'armoire réfrigérante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DE MATERIELS POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Madame le Maire donne au conseil municipal les résultats de la consultation menée par monsieur CAILLETON :

DEBROUSAILLEUSE

MARQUE STHIL – référence FS 260 – 41.6 cm³ – puissance 2 000 W – poids 7.9 kgs

| | |
|-----------------|--------------|
| ESPACE EMERAUDE | 633.88 € TTC |
| AREPE | 586.04 € TTC |

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de AREPE.

SOUFFLEUR (marque STIHL)

| | |
|-----------------|--------------|
| ESPACE EMERAUDE | 310.96 € TTC |
| AREPE | 309.76 € TTC |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise AREPE.

PERFORATEUR

Un seul devis est parvenu en Mairie. Il s'agit de l'entreprise CGED qui a remis un devis pour un montant de 227.97 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande.

La dépense pour ces matériels sera affectée en section d'investissement – opération 0129 6 acquisition de matériels – article 2184

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

COUVERTURE ECOLE MATERNELLE

Deux devis sont parvenus en Mairie :

| | |
|-------------------|-----------------|
| Entreprise BGN | 54 750.48 € TTC |
| Entreprise DEVAUD | 52 142.01 € TTC |

Les travaux consistent à remplacer le chéneau de toiture et à poser d'une double toiture adaptée à l'existant, permettant ainsi d'étanchéifier et d'isoler le bâtiment.

Il est demandé à l'adjoint en charge du dossier de vérifier la durée de vie du procédé ou, au minimum, s'il existe une garantie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer commande auprès de l'entreprise DEVAUD.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 098 - bâtiments communaux – article 2313

Le conseil Municipal se prononce : pour : 19, abstention : 3.

CHENEAU GARAGE MAIRIE

Deux devis sont parvenus en Mairie :

| | |
|-------------------|----------------|
| Entreprise BGN | 4 688.32 € TTC |
| Entreprise DEVAUD | 4 199.75 € TTC |

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer commande auprès de l'entreprise DEVAUD.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 098 - bâtiments communaux – article 2313

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

JEUX DE PLEIN AIR

Deux devis sont parvenus en Mairie, comprenant deux jeux sur ressort dont un jeu double, un fronton mixte (bois et métal) ainsi qu'un panneau « aire de jeux de 6 à 12 ans » :

| | |
|----------------|-----------------|
| RONDINO | 7505.76 € TTC |
| COMAT ET VALCO | 10 392.04 € TTC |

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer commande auprès de l'entreprise RONDINO.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188 – autres immobilisations corporelles.

Céline VALEZE souhaite un aménagement du terrain pour accueillir le fronton mixte (handball, foot et basket), la pratique du basket nécessitant un sol dur. Madame le Maire lui répond que cet équipement est destiné au jeu des jeunes enfants. D'autres terrains aménagés sont adaptés à l'entraînement.

Ont voté pour : 19, abstentions : 3

MATERIELS ECOLES

Les Directrices d'écoles n'ayant pas transmis les précisions demandées, la question est reportée au prochain conseil municipal.

ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE – GROUPEMENT DE COMMANDE PAVE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 10 février 2011, le Conseil Municipal avait décidé de créer avec les communes de Vallans, Amuré, Arçais, Saint Hilaire la Pallud, Saint Georges de Rex et Le Vanneau-Irleau, un groupement de commandes dans le but d'élaborer le PLAN COMMUNAL D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) et accepté l'assistance et le Conseil des services de la Direction Départementale des Territoires pour la sélection d'un bureau d'études chargé de l'élaborer.

Il s'agit de recruter un prestataire pour réaliser l'étude des déplacements et l'établissement de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce plan est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Commune, leur chiffrage et leur programmation. Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité.

L'intérêt de faire appel à un prestataire est de :

- Bien connaître la réglementation,
- Etre en capacité de prescrire des travaux d'amélioration
- Avoir la capacité d'établir un chiffrage des travaux

La Commune de Frontenay-Rohan-Rohan avait décidé de financer cette étude à hauteur de 1.80 € par habitant.

La Commune de Vallans ayant accepté d'être le coordonnateur du groupement de commande, sera chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la désignation de Monsieur Joël Misbert, Maire de Vallans, Président de la Commission d'appel d'offres du groupement.
- De la désigner comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement
- De désigner Monsieur Philippe REY, comme membre suppléant.
- De confirmer le montant budgété pour cette étude, soit 1.80 € par habitant (3 143 habitants), soit un montant de 5 657.40 € qui devra être inscrit au budget 2012 – article 2031 – frais d'études de la section d'investissement.

La nécessité de faire appel à un prestataire extérieur n'étant pas avérée, afin de prendre d'autres renseignements, il est décidé de reporter cette question au prochain conseil municipal.

AVENANT N°3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA SAUR

Suite au transfert de compétence du service de distribution d'eau potable au SMEPDEP de la Vallée de la Courance, la SAUR a adressé un avenant 3 au contrat d'affermage, ayant pour objet sa résiliation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Christian TALON estime que certains chantiers n'ont pas donné lieu à une remise en état satisfaisante de la voirie.

Le Conseil Municipal se prononce : pour : 17, abstention : 5.

CLOTURE DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le 29 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le compte administratif 2011 du budget de l'eau ainsi que la concordance avec le compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal avait également acté la reprise de l'excédent de ce budget sur le budget 2012 de la Commune.

Afin de finaliser les procédures comptables relatives à la clôture du budget de l'eau et à son transfert vers le SMEPDEP de la Vallée de la Courance, Madame la trésorière de Frontenay-Rohan-Rohan demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter la clôture du budget au 31.12.2011.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE AUX CARREFOURS DE LA RUE ALBERT CAMUS

Le marché d'origine, signé avec l'entreprise BONNEAU était de 78 523.25 € HT (93 913.81 € TTC) et prévoyait des travaux :

| - Rues | - Réalisation 2011 | - Réalisation 2012 (estimations devis HT) |
|---------------------------|--------------------|--|
| - Rue Albert CAMUS | - | - 14 730.00 |
| - Rue de la Croix Blanche | - | - 4 902.00 |
| - Rue de la Marche | - | - 3 188.00 |
| - Rue des Tilleuls | - | - 6 020.00 |
| - Rue des Remparts | - | - 2 136.00 |
| - Rue Soubise | - oui | - |
| - Rue du Champ de Foire | - | - 2 238.00 |
| - Rue de Garnache | - oui | - |
| - Route de Bruda | - oui | - |
| - Route de Gloriette | - | - 8 444.00 |

| | | |
|--|-----------------|---|
| - Rue de la Gare | - oui | - |
| - Bas de la Rue du Genêt | - oui | - |
| - 2 ^{ème} partie de la Route de la Broute | - oui | - |
| - 3 impasses du quartier des Tonnelles | - oui | - |
| - Total | 48 000.68 € TTC | - Estimé à 41 658.00 € HT, soit 49 822.97 € ttc |

Un avenant avait ensuite été signé afin de prévoir le paiement par acompte, au fur à mesure de l'avancée des travaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser, en complément du programme de voirie de l'année 2011, des travaux de voirie au carrefour de la rue des Moulins et de la rue Albert Camus. Cette commande ferait l'objet d'un avenant n° 2 au marché de réfection de la voirie communale de 2011.

Les travaux consistent en la réfection du revêtement de chaussée sur le plateau ralentisseur, sur la tranchée de réseau d'eau potable de la SAUR, ainsi que la patte d'oie débouchant sur la rue du stade. L'ensemble de ces travaux est évalué à 9 038.17 € par l'entreprise BONNEAU.

Cette dépense pourrait être payée sur le programme de voirie - opération 0144 – article 2315

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, La Communauté d'Agglomération de Niort, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, La Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier et un certain nombre de Communes de la C.A.N ont souhaité constituer un groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- Une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat,

- Une mutualisation des compétences en termes d'achats et de marché,
- Une prise en compte de critères liés au respect de l'environnement.

Le Groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2015.

La Communauté d'agglomération de Niort est coordonateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre. Il commencera au 1^{er} janvier 2013 et prendra fin au 31 décembre 2015. Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement pour les 3 années est estimé entre 260 000 € et 320 000 € HORS TAXES. Les tarifs seront fermes sur une année. Leur révision fera l'objet d'un marché subséquent chaque année.

Le dispositif permettra aux membres de passer leurs commandes de fournitures à un prestataire unique en utilisant un système de commande en ligne (internet). Les livraisons se feront directement aux adresses précisées par les membres du groupement dans le cahier des charges. Il n'y a pas de minimum de commandes. Le fournisseur retenu proposera des produits standards et des produits s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Adhérer au groupement de commande pour l'achat de fournitures administrative,
- Approuver la convention constitutive de ce groupement ci-joint et autoriser Madame le Maire à la signer,
- Autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Considérant la faible importance du budget fournitures (hors papier) et la perte de souplesse d'approvisionnements qu'entraînerait l'adhésion à un groupement de commandes, le Conseil Municipal se prononce : contre : 11, abstention : 11.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE PAPIER (INFO)

Le Conseil Général des Deux-Sèvres est coordonateur de ce groupement, sur les mêmes bases.

Les communes intéressées seront informées ultérieurement des échéances.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION « BASE DE LOISIRS DU LAMBON » DANS LE CADRE DES ACTIVITES PROPOSEES AUX ADOS EN JUILLET 2012

La réservation d'activités (tir à l'arc et parcours dans les arbres) à la base de loisirs du Lambon , le 25 juillet prochain, suppose la signature d'une convention.

Le coût de ces prestations pour 22 personnes s'élève à 572.00 €. Des arrhes sont demandés pour un montant de 286.00 € dès la signature de la convention.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 30.80 /35EME

Madame le maire informe le conseil Municipal qu'un agent territorial spécialisé de l'école maternelle remplit les conditions pour être promue ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe. La Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale a, par ailleurs émis un avis favorable à cette éventuelle promotion à compter du 1^{er} novembre 2012.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2012 afin d'y nommer cet agent en fin de carrière.

Le Conseil Municipal se prononce : pour : 19, contre : 2, abstention : 1.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de signer une convention avec LA POSTE permettant de déterminer les programmes d'illustration d'enveloppes pré-affranchies ainsi que leurs modalités de réalisation et de commercialisation dans le réseau postal.

Le choix des visuels se fait d'un commun accord entre les parties.

Montant de l'engagement de la commune : 345.00 € pour 500 enveloppes pré-affranchies.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

FUSION DES SYNDICATS HYDRAULIQUES DU BASSIN DU MIGNON, DE LA COURANCE ET DE LA GUIRANDE

Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Deux-Sèvres a été arrêté le 28 décembre 2011.

Dès la publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Préfet propose, jusqu'au 31 décembre 2012, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion des syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, Madame la Préfète engage la procédure de fusion des 3 syndicats.

Ainsi, le Préfet :

*notifie un arrêté de projet de périmètre dressant la liste des établissements publics intéressés au Président de chacun des syndicats dont la fusion est envisagée afin de recueillir l'avis de leurs comités syndicaux respectifs

*notifie au Maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de leur conseil municipal,

* notifie au Président de chaque établissement public, membre d'un des syndicats inclus dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de leur organe délibérant

LE COMITE SYNDICAL ET LES CONSEILS MUNICIPAUX DISPOSENT D'UN DELAI DE 3 MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION POUR SE PRONONCER SUR LE PROJET DE PERIMETRE.

A DEFAUT DE DELIBERATION DANS CE DELAI, L'AVIS EST REPUTE FAVORABLE.

La Commune étant adhérente aux deux syndicats : syndicat intercommunal d'aménagement de la Guirande et de ses affluents et Syndicat Intercommunal de la Courance et de ses affluents, Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Guirande et de ses affluents
- Syndicat intercommunal de la Courance et de ses affluents
- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin du Mignon

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bail du centre des finances publiques pour une durée de 9 ans, du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2021.

Le montant du loyer annuel est de 8 713.95 € (payable par trimestre à terme échu) sur la base de l'indice 1 602.25 (indice national du coût de la construction 4^{ème} trimestre 2011 – moyenne).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 18 avril, reçu le 19 avril, de Monsieur Daniel RABOTEAU, annonçant sa démission du Conseil Municipal pour des raisons personnelles et familiales.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire en a aussitôt informé Madame la Préfète.

Monsieur RABOTEAU était membre des commissions suivantes :

- Animation culturelle et sportive
- Vie associative
- Jeunes et citoyenneté.

Céline VALEZE se porte candidate pour intégrer la commission « jeunes et citoyenneté ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Daniel RABOTEAU ne sera pas remplacé au sein des autres commissions.

QUESTIONS DIVERSES

RESTAURATION DES PILIERS DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée le 25 avril dernier par l'envoi d'un courrier à 5 entreprises spécialisées et agréées par la DRAC . La date limite de remise des offres a été fixée le 21 mai 2012.

Deux entreprises ont déposé une offre :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| entreprise | Offre € TTC |
| SOMEBAT | 16 801.99 |
| COMPAGNONS DE CASTELLANE | 19 933.53 |

Les crédits destinés à ces travaux ont été estimés à 17 000.00 € dans le cadre de la préparation du budget 2012.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise SOMEBAT et de prévoir l'affectation de la dépense en section d'investissement – opération 0107 – restauration église – article 2313.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

Vente du terrain de l'école

Le terrain acheté en 2006 par la commune était à l'origine destiné à la construction d'une nouvelle école. Le projet de construction ayant été abandonné et remplacé par une restauration-extension des bâtiments existants, la vente de ce terrain est envisagée. L'estimation des domaines pour le terrain se situe entre 19 et 21 e au mètre carré. Madame le Maire souhaite que le conseil municipal réfléchisse à l'éventualité de la vente de ce terrain ainsi qu'aux conditions. Une commission plénière est donc proposée le mardi 29 mai à 20 h 30 à la place de la commission « jeunes ».

Planning des prochains scrutins

Afin de préparer les plannings des bureaux de vote des prochains scrutins, madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de préciser leurs disponibilités.

Nuits Romanes

Madame le Maire confirme la date du spectacle qui aura lieu à Frontenay-Rohan-Rohan dans le cadre des Nuits Romanes : le 26 juillet prochain à 21 h 00.

SCOT

La CAN a transmis un CDROM en Mairie. Il est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Groupement de commandes pour carburants et combustibles

Les services de la CAN préparent actuellement un cahier des charges pour un groupement de commandes de fournitures de combustibles et carburants.

Radars préventifs

Madame le Maire donne un prix approximatif des radars préventifs : 1 200 €.

Demande de subvention ADMR

Cette question sera présentée lors d'un prochain conseil municipal, après discussion avec l'association.

Travaux Conseil Général sur la route Départementale 102.

Concours des villes et villages fleuris

Madame le Maire estime que la participation de la Commune à ce type de concours n'est pas souhaitable en raison des restrictions d'eau.

Bourse du Conseil Régional

Une bourse de 1 000.00 € a été attribuée à IBISCUS PAYSAGES.

Laurent COCHELIN donne quelques dates de manifestations :

- 2 Juin : apéro-concert à partir de 19 h 00, organisé par l'association CRENAU.
- 3 Juin : vide-grenier organisé par les associations F2R et LES BOUT'S CHOUX.

Madame le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'une manifestation conviviale est organisée le 24 mai à 17 h 15 pour le départ en retraite de Madame Claudine Saint-Martin, agent de service au restaurant scolaire maternel.

Philippe REY donne quelques informations sur les commerçants et artisans de la commune :

- Fermeture de la Maison de la Presse cet été pour cessation d'activité.
- Changement de propriétaire à la Pizzeria
- Installation d'un orthophoniste au cabinet médical
- Installation d'un photographe
- Installation d'un courtier en imprimerie
- Installation d'une entreprise de transport de décors artistiques (T.A.S)
- Installation d'un « démonstrateur » de publicité
- Création d'une entreprise de rénovation de bâtiments

La séance est levée à 23 h 15.

